

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**
-:-:-:-:-
Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Colette VEROLLET, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Ghislain ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

Ont donné procuration : Colette VEROLLET à Sébastien PAULHE, Ghislain ESPITALIER à Bernard LAFON, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Madame Marie-José ESCANEZ a été désignée secrétaire de séance.

-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 24. Nombre de votes : 27.

-Date de la convocation : 21/06/2024 - date d'affichage : 21/06/2024.

-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/42

Objet: Modalités de financement de l'Enquête Mobilités Certifiée Cerema

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération en date du 29 février 2024, a approuvé l'engagement d'une Enquête Mobilités Certifiée Cerema (EMC²) réalisée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par le biais d'un groupement de commande.

Il explique que la convention de groupement fixe notamment les conditions de passation et d'exécution du marché mais ne porte pas sur les dispositions liées au financement de l'étude. Or, cette étude pourrait bénéficier de financement de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, pour l'ensemble du territoire d'étude, et de la Région Occitanie pour le territoire de la CCMAV.

Le Président indique que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois propose de porter un dossier de demande de financement commun au titre du Fonds Vert. Aussi, il propose de conclure avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois une convention prévoyant les modalités de portage de cette demande de financement.

Le Conseil communautaire,

- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements de l'Etat, de la Région et de tout autre partenaire pouvant accompagner financièrement ce projet,

APPROUVE le projet de convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour l'obtention du financement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240627-27062024_42-DE



DONNE MISSION à Monsieur le Président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ces demandes de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance
Marie-José ESCANEZ

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 28 juin 2024.